

MATINALE TECHNIQUE SMABTP

VISIOCONFÉRENCE, 11/12/2020

Nadège OMBÉ, Secrétaire générale UNECP-FFB

PRÉSENTATION DE L'UNECF-FFB

L'UNECB-FFB AU SERVICE DES ENTREPRISES DEPUIS 1942...

- Union de métiers au sein de la Fédération Française du Batiment
- Trois métiers représentés:
 - Carreleurs
 - Chapistes
 - Projeteur de polyuréthane



Christian MORICET
Président de l'union

**MEMBRES
PERMANENTS
DE L'UNION**



Nadège OMBE NJIAMO
Secrétaire générale de l'UNECB-FFB
Contact : ombenjiAMO@unecp.ffbatiment.fr
01 40 69 58 20



Margaux BONNET
Ingénieure Technique de l'UNECB-FFB
bonnetM@unecp.ffbatiment.fr
01 40 69 58 22

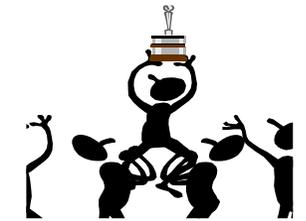
LES MISSIONS

- Organisation de l'Union autour de 3 missions essentielles:
 - Technique
 - Formation, prévention
 - Promotion du métier

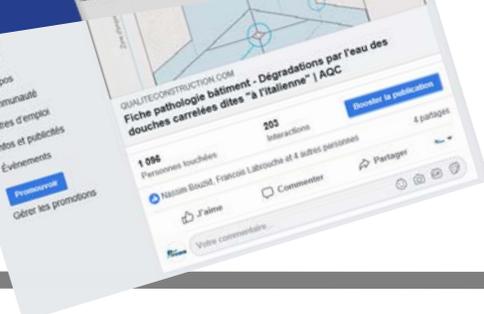
LA TECHNIQUE

- Réponses aux questions techniques des adhérents :
 - Carrelage, mosaïque
 - Chapes ciment traditionnelles, chapes fluides
 - Isolation au sol, en particulier les mousses de polyuréthane projeté
- Présence dans toutes les instances techniques concernant nos métiers:
 - CSTB : GS (groupe spécialisé), CPT, Comité de certification de produit
 - BNTEC : DTU (normalisation)
- Rencontres techniques en région et en département
 - Avec le soutien de nos délégués régionaux, présidents de sections et responsables métiers dans les FFB départementales et régionales
- Dossier technique en ligne
 - <http://www.unecb.ffbatiment.fr/>

LA PROMOTION DU MÉTIER

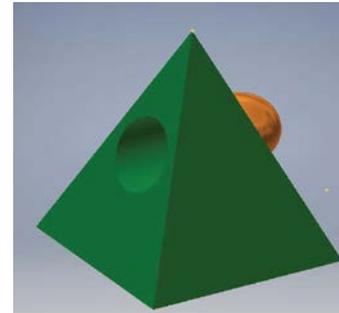


- Commission Communication
 - Revue trimestrielle UNECP MAG'INFO
- Bâtissons l'Avenir : revue du Pôle Gros œuvre
- Site internet: www.uneceb.ffbatiment.fr
- Page Facebook : UNECP FFB



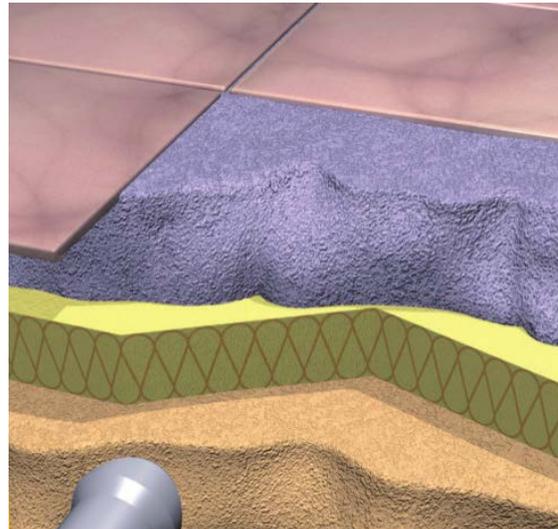
LA FORMATION

- Accompagnement pour les titres professionnels et les certifications professionnelles
- Concours «Un des Meilleurs Ouvriers de France»
 - Mosaïque
 - Carrelage
- Olympiades Internationales des Métiers



LA TECHNIQUE DE POSE SCÉLÉE DE CARRELAGE

RÉVISION DU NF DTU 52.1



POURQUOI CETTE RÉVISION ?

- Retours d'expériences des entreprises dans plusieurs régions
 - Sinistralité importante notamment en pose scellée flottante et désolidarisée:
 - Fissuration, décollement...etc.
 - Origine des sinistres difficile à déterminer
- Les différentes études de la pathologie des sols carrelés
 - Constat d'un nombre important de désordres (rapport AQC, rapport SOCABAT...)
 - Nécessité de revoir cette technique

QUELQUES RAPPELS

- Trois types de mise en œuvre

- Pose scellée adhérente : mortier de scellement directement sur le support
- Pose scellée désolidarisée: mortier de scellement sur une couche de désolidarisation (ex: polyane)
- **Pose scellée flottante**: mortier de scellement sur une sous-couche isolante ou sur une forme

Figure 1 : pose scellée flottante

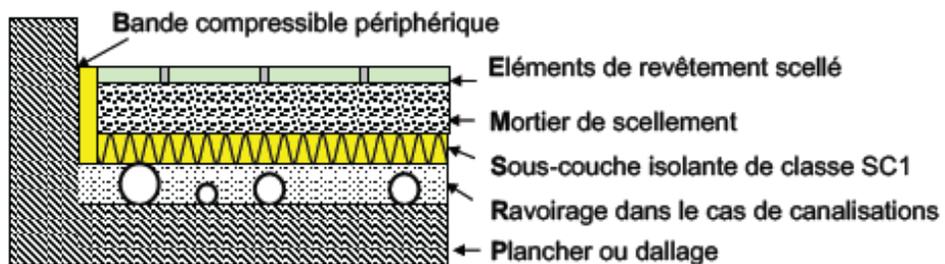
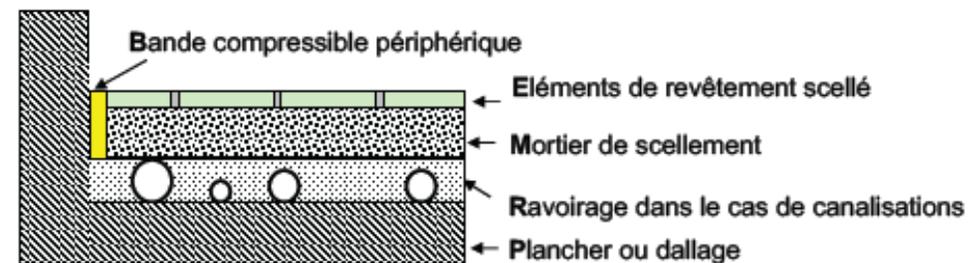


Figure 2 : pose scellée adhérente



TYPES DE LOCAUX VISÉS (PAS DE MODIFICATIONS)

- Locaux à faibles sollicitations => P2, P3
- Locaux à sollicitations modérées => P4
- Locaux à fortes sollicitations => P4S
 - A l'exception des locaux soumis à des roulages lourds
- Exemples: cuisines collectives visées, hypermarchés non visés depuis 2010

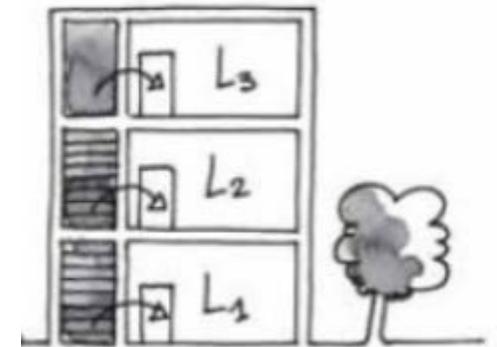


RÉVISION DU NF DTU 52.1 POSE SCELLÉE

Quelques définitions

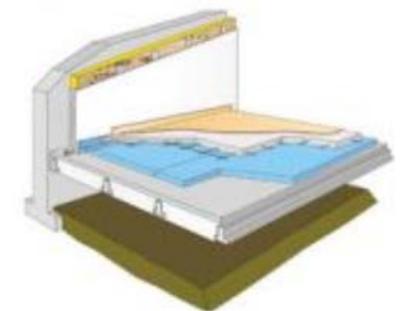
- **Bâtiment d'habitation collectif**

- Bâtiment dans lequel sont superposés, même partiellement, plus de deux logements distincts desservis par des parties communes bâties



- **Plancher intermédiaire**

- Plancher d'un bâtiment fermé n'étant pas en contact direct avec le sol
- Les planchers sur vide sanitaire sont compris dans cette définition



Plancher bas sur vide sanitaire

RÉVISION DU NF DTU 52.1 POSE SCELLÉE

- Modification du domaine d'application
 - Carreaux céramiques
 - Poses scellées désolidarisée et flottante non visées en plancher intermédiaire des bâtiments d'habitation collectifs.
 - Pierres naturelles : aucun changement
 - Maisons individuelles : aucun changement

RÉVISION DU NF DTU 52.1 POSE SCÉLÉE

- Caractéristiques des carreaux céramiques

Locaux		Surface maximale des carreaux céramiques	Exigences attendues pour les carreaux céramiques hors terres cuites	Carreaux répondant aux exigences
Intérieurs	Sol à faibles sollicitations	Surface $\leq 3\,600\text{ cm}^2$	Groupes A1a, A1b, B1a et B1b avec force de rupture $\geq 1\,100\text{ N}$	Conformes à la norme EN 14411 et d'épaisseur $\geq 7,5\text{ mm}$ Classés P ₃ minimum suivant la certification QB 32 - UPEC
	Sols à sollicitations modérées		Groupes A1a, A1b, B1a et B1b avec force de rupture $\geq 1\,400\text{ N}$	Classés P ₄ minimum suivant la certification QB 32 - UPEC
	Sols à fortes sollicitations	Locaux avec siphon de sol : Surface $\leq 400\text{ cm}^2$ Locaux sans siphon de sol : Surface $\leq 1\,200\text{ cm}^2$	Groupes A1a, A1b, B1a et B1b Épaisseur $\geq 11\text{ mm}$ (surface $\leq 400\text{ cm}^2$) avec force de rupture $\geq 2\,700\text{ N}$ Épaisseur $\geq 13\text{ mm}$ ($400\text{ cm}^2 < \text{surface} \leq 1\,200\text{ cm}^2$) avec force de rupture $\geq 3\,700\text{ N}$	Classés P _{4e} minimum suivant la certification QB 32 - UPEC

NF DTU 52.1 - 2010

Tableau 3 — Surface maximale des carreaux céramiques en fonction des sollicitations du local

Locaux	Surface maximale des carreaux céramiques	Épaisseur
Intérieurs à faibles sollicitations	$S \leq 3\,600\text{ cm}^2$	$e \geq 4\text{ mm}$
Intérieurs à sollicitations modérées	$S \leq 2\,200\text{ cm}^2$	$e \geq 7\text{ mm}$
Intérieurs à fortes sollicitations	locaux avec siphon de sol : $S \leq 400\text{ cm}^2$ locaux sans siphon de sol : $S \leq 1\,200\text{ cm}^2$	$e \geq 11\text{ mm}$ (pour $S \leq 400\text{ cm}^2$) $e \geq 13\text{ mm}$ (pour $S \leq 1\,200\text{ cm}^2$)
Sols extérieurs	$S \leq 2\,200\text{ cm}^2$	Locaux à faibles sollicitations : $e \geq 4\text{ mm}$ Locaux à sollicitations modérées : $e \geq 7\text{ mm}$

RÉVISION DU NF DTU 52.1 POSE SCÉLÉE

- Caractéristiques des carreaux céramiques

Locaux		Surface maximale des carreaux céramiques	Exigences attendues pour les carreaux céramiques hors terres cuites	Carreaux répondant aux exigences
Extérieurs	Sols à faibles sollicitations	Surface $\leq 3\,600\text{ cm}^2$ (a)	Groupes A1a, A1b, B1a et B1b avec force de rupture $\geq 1\,400\text{ N}$	Classés P_4 minimum suivant la certification QB 32 - UPEC
	Sols à sollicitations modérées			

(a) Dans le cas des surfaces à plusieurs pentes attenantes, la surface maximale des carreaux céramiques est limitée à $2\,200\text{ cm}^2$.

MISE EN APPLICATION DU NF DTU

- Publication de la norme par l'AFNOR
 - Février 2020
- Date d'application
 - Fonction du type de marché: privé ou public

Marchés privés		Marchés publics
Marchés faisant référence à la norme NF P 03-001*	Le NF DTU 52.1 de Février 2020 s'applique au marché dont la consultation est lancée après le 1er Mai 2020	Le NF DTU 52.1 de Février 2020 s'applique au marché dont le mois d'établissement des prix est Mai 2020
Marchés ne faisant pas référence à la norme NF P 03-001*	Sans précision, le NF DTU 52.1 de Février 2020 s'applique au marché dont la date d'établissement de l'offre est postérieure au 1^{er} février 2020	

NF DTU 52.1 - TOLÉRANCES ADMISSIBLES

Texte de référence	Mise en oeuvre	Tolérance support	Tolérance ouvrage fini
NF DTU 52.10 Mise en œuvre des sous-couches isolantes	Sous-couches $e \leq 5$ mm	7 mm sous la règle de 2m	
	Sous-couches $e \geq 5$ mm et superposition d'isolant	3 mm sous la règle de 2m 2 mm sous la règle de 0,20 m	
NF DTU 26.2 Chapes et dalles à liants hydrauliques	Adhérente	Support de planéité conforme aux textes de mise en œuvre correspondant à ce dernier	5 mm sous la règle de 2 m 2 mm sous la règle de 0,2 m
	Désolidarisée	7 mm sous la règle de 2 m 2 mm sous la règle de 0,2 m	
	Sur sous-couches	cf. NF DTU 52.10	
NF DTU 52.1 Pose scellée	Adhérente	15 mm sous la règle de 2 m	3 mm sous la règle de 2 m + tolérance du carreau
	Désolidarisée	7 mm sous la règle de 2 m 2 mm sous la règle de 0,2 m	
	Sur sous-couches	Cf. NF DTU 52.10	
NF DTU 52.2 Pose collée	Directe	5 mm sous une règle de 2 m 2 mm sous le réglet de 0,20 m	Celles du support

Règle de 2 m ou tout autre moyen de mesure électronique

RAVOIRAGE ÉVENTUEL

- Canalisation ou un fourreau horizontal situé au-dessus du support

Nécessité d'exécuter un ravoirage pour obtenir un nouveau support plan

Le ravoirage peut également être mis en œuvre pour obtenir un niveau imposé

- Dosage et composition des ravoirages

Différents types décrits dans le NF DTU 52.1 P1-2

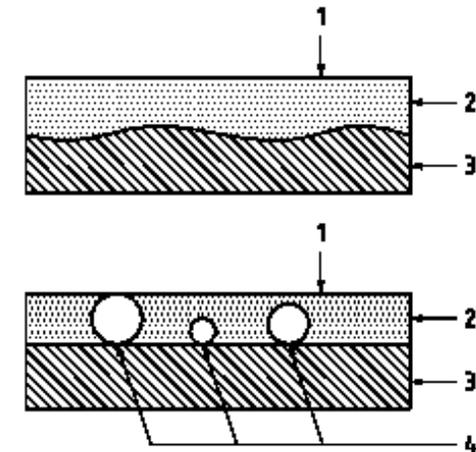
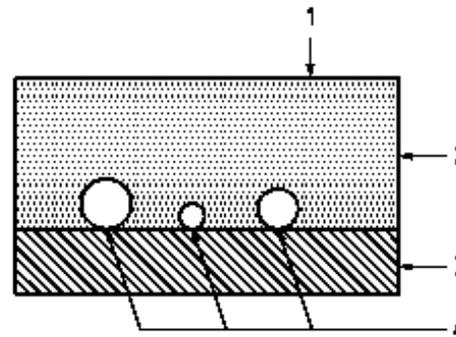
Légende :

1 nu de ravoirage

2 ravoirage

3 structure porteuse

4 canalisations ou fourreaux



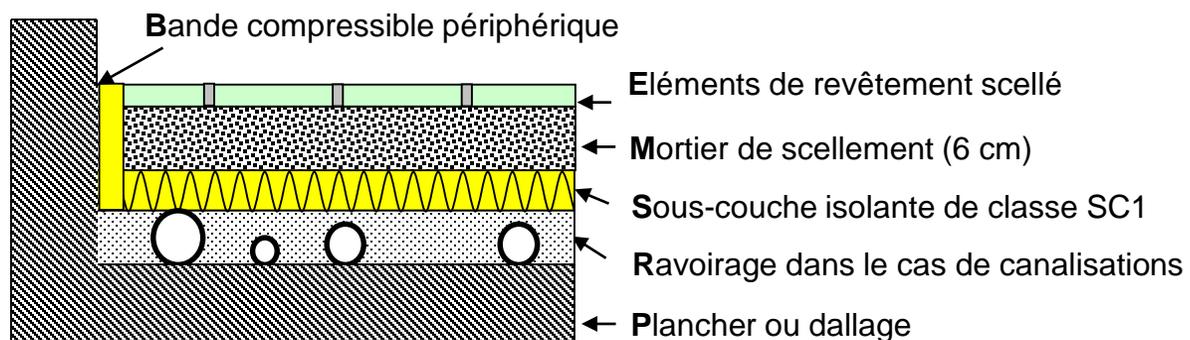
CAS PARTICULIER: SOUS-COUCHE ISOLANTE

Classe des isolants	Forme à réaliser avant le pose scellée	Mode de pose	Mortier de pose du carreaux (non compris carreaux)
SC1	Néant	Pose scellée directe sur la sous-couche isolante	Épaisseur de 6 cm sans être localement inférieure à 4,5 cm → ne nécessite pas d'ajouter un treillis soudé ou des fibres
SC2	Forme en béton ou mortier de 6 cm sans être localement inférieure à 4,5 cm dosée à ≈ 325 kg/m ³	Pose scellée sur forme préalable	Épaisseur de 4 cm sans être localement inférieure à 3 cm

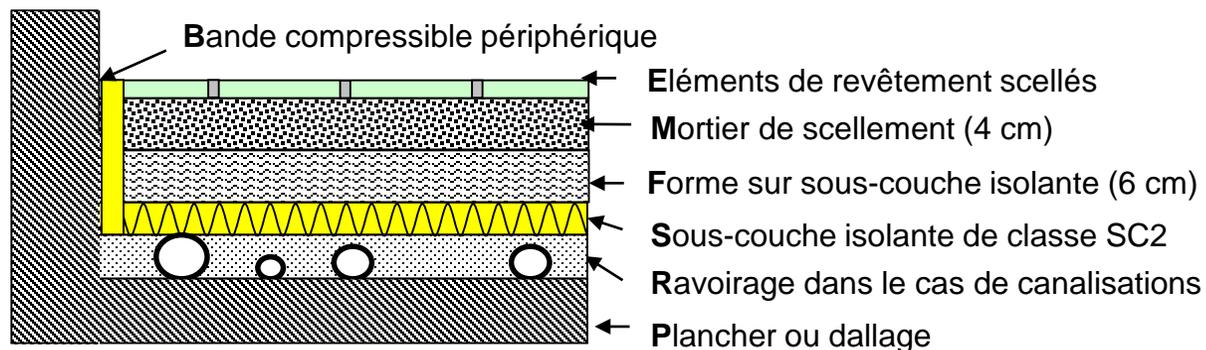
Pose sur isolants : limitée aux locaux P3 au plus

CAS PARTICULIER: SOUS-COUCHE ISOLANTE

- **Isolants de classe SC1: pose scellée directe**



- **Isolants de classe SC2 : pose scellée sur forme préalable**



MERCI À TOUS

Nous sommes à votre écoute:



01 40 69 58 20



contact@unecp.ffbatiment.fr



Facebook UNECP FFB